



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté de Communes

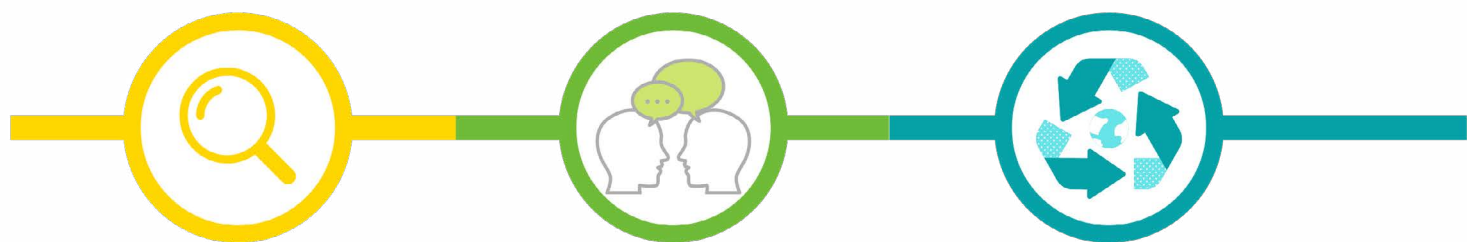


**Serre-Ponçon
Val d'Avance**

Riche de NatureS

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté
de communes Serre-Ponçon Val d'Avance



COHÉSION
SOCIALE

LES
ENJEUX
DU CRTE

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

AGIR POUR DEMAIN

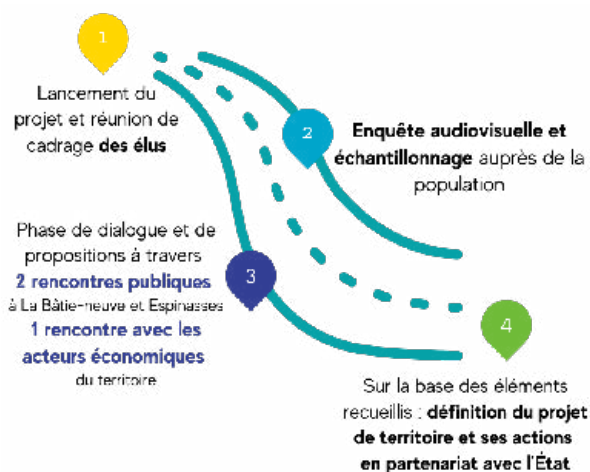
Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau contrat d'engagement : le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**.

LA RELANCE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

■ Un plan d'actions sur-mesure

C'est une volonté commune qui a prévalu à la signature conjointe de ce contrat : faire de la ruralité des deux vallées un atout et favoriser leur attractivité dans une optique vertueuse, construit sur un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique et économique. Le CRTE repose sur trois enjeux majeurs : la cohésion sociale, la transition écologique et le développement économique.

La CCSPVA est engagée dans cette démarche de contractualisation pour la période 2020-2026 depuis le printemps 2021 et a contractualisé avec l'État en décembre 2021.



■ Phase 1 : le diagnostic du territoire

Première étape, une étude globale du territoire a été réalisée par le bureau d'études Terre d'Avance, sur ces trois volets. Un état des lieux, un constat général des atouts et faiblesses a été dressé. Les potentiels et enjeux du futur ont pu être bien identifiés :

1. COHESION SOCIALE

🔍 DIAGNOSTIC

- Le territoire est plutôt équilibré en matière de cohésion sociale et territoriale, structuré autour de la Bâtie-Neuve et polarisé par Gap.
- Peu de fragilités sociales relevées, un taux de pauvreté plus bas que dans le O5.
- Un bon accès aux services sur le territoire ou à proximité.
- Une croissance démographique dynamique, une population jeune concentrant des familles (40,3% de familles avec enfants contre 35,3% au niveau national).

🔍 LES ENJEUX

- ➡ **Sur le logement** : forte part de résidences secondaires et une vacance importante des logements : 8,5% contre 6,2% dans le O5.
- ➡ **Rénovation énergétique du parc de logement** : une précarité énergétique élevée. En 2020, 15,6 % des ménages sont en situation de précarité énergétique (contre 12% en France).



2. RELANCE ÉCONOMIQUE

DIAGNOSTIC

- > Une économie dynamique mais insuffisamment pourvoyeuse d'emplois avec des habitants qui sortent de la CC pour accéder aux emplois des territoires voisins.
- > Un tissu économique essentiellement composé de petites entreprises de moins de 50 salariés avec près de 500 établissements, et qui semble résister à la crise sanitaire.
- > Une sphère productive plus importante que la moyenne.
- > Un territoire fortement agricole.
- > Une identité touristique à consolider.

LES ENJEUX

- ➔ Poursuivre le développement économique en lien avec la croissance démographique locale pour offrir des emplois aux habitants.
- ➔ Maintenir la sphère productive, en capitalisant sur les spécificités industrielles et agricoles, dans une optique de transition écologique.
- ➔ Valoriser et structurer l'offre touristique, animer la communauté des professionnels du tourisme, co-construire un destin touristique commun.

3. TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

DIAGNOSTIC

- > 86,6% des déplacements en voiture individuelle pour travailler, peu d'accessibilité du territoire en transport en commun : un taux largement supérieur à celui du 05 (70,5%).
- > Des milieux naturels encore bien préservés : 62,8% des surfaces.
- > Une artificialisation des sols à maîtriser : 49,6 ha artificialisés en 10 ans, un peu plus rapide que sur le département.
- > Des risques naturels importants
- > Des émissions de gaz à effet de serre concentrées dans les transports et l'industrie : le transport routier (51%), l'industrie (33%). Le résidentiel ne représente que 9%, l'agriculture 4% et le secteur tertiaire 2% des émissions.
- > Une production électrique importante grâce au barrage hydraulique, permettant de couvrir la consommation électrique du

territoire, par d'autres énergies renouvelables.

- > Une production de déchets en baisse représentant une baisse de 45kg/hab/an, soit 189 kg/hab/an.

LES ENJEUX

- ➔ Protéger les milieux naturels et limiter l'artificialisation des sols dans un contexte de croissance démographique.
- ➔ Construire une mobilité douce moins dépendante de la voiture individuelle et adaptée au territoire.
- ➔ Décarboner l'industrie, fortement émettrice.
- ➔ Construire un territoire résilient face aux risques naturels, anticiper le changement climatique et ses effets.
- ➔ Encourager le développement des nouvelles pratiques agricoles, les circuits courts et l'économie circulaire.

➔ Découvrez en pages 6 et 7 les projets inscrits au CRTE !

I AUTOMNE 2021 DEUX RENCONTRES PUBLIQUES À LA BÂTIE-NEUVE ET ESPINASSES



Communauté de Communes



**Serre-Ponçon
Val d'Avance**
Riche de NatureS



LA FEUILLE DE ROUTE DU CRTE, LE VIRAGE ÉCOLOGIQUE

■ 23 projets économiques et durables à conduire

Après validation de la préfecture des Hautes-Alpes, 23 projets intercommunaux sont officiellement inscrits au CRTE. Le plan d'actions proposé par les élus de la CCSPVA s'articule autour de trois orientations politiques fortes :

RÉSIDER SUR LE TERRITOIRE

TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE

VIVRE EN HARMONIE AVEC LE TERRITOIRE



Deux rencontres publiques d'échanges et de débats libres se sont tenues cet automne, à Espinasses et La Bâtie-Neuve (photo) afin de co-écrire le CRTE en concertation avec les habitants.

Ces axes stratégiques sont le fruit de la grande démarche d'écoute et de dialogue à laquelle ont participé les forces vives du territoire : les élus, les acteurs économiques, les associations et les habitants lors de deux réunions publiques conduites en octobre et en novembre à La Bâtie-Neuve et Espinasses. **Objectif** : construire le projet de territoire avec les habitants, en partant de leur parole, de leurs attentes et de leurs priorités pour l'avenir.

Ces échanges fructueux ont permis de relever les besoins les plus forts, de pointer les efforts à poursuivre et les convergences de regards portés sur le développement raisonné à conduire dans nos deux vallées.

La rédaction et la définition du plan d'actions "sur-mesure" se sont appuyées essentiellement sur ces échanges. Les projets conduits en 2022-2023 ici sont présentés :



RÉSIDER SUR LE TERRITOIRE

→ 3 orientations stratégiques :

Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme

- ✓ Conforter les centres-bourgs, proposer des commerces et services renforcés et adapter l'habitat.
- ✓ Limiter l'étalement urbain en accueillant de nouvelles populations.
- ✓ Travailler à la rénovation énergétique des bâtiments.

Petites Villes de Demain

LA BÂTIE-NEUVE / ESPINASSES

Création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire

LA BÂTIE-NEUVE / ESPINASSES

Renforcer les services à la population

- ✓ Développer l'offre à destination des familles, des enfants et des jeunes notamment l'offre de Centre de Loisirs.
- ✓ Disposer de lieux de vie sociale dans les villages.
- ✓ Anticiper le vieillissement de la population et maintenir la population âgée sur le territoire.

Centre aéré d'Espinasses : extension des périodes d'ouverture

Projet d'ouverture de 2 centres supplémentaires l'été dans 2 autres communes

Extension de l'école de Théus

RPI DE THÉUS / ROCHEBRUNE
BRÉZIERS / REMOLLON

Faciliter la mobilité

- ✓ Déployer des solutions collectives innovantes (covoiturage, transport à la demande...).
- ✓ Favoriser une mobilité décarbonée et développer les modes doux en lien avec les polarités voisines et au sein du territoire.

Création d'une véloroute entre Gap et Chorges

VALLÉE DE L'AVANCE

Création d'aires de covoiturage

ROUSSET / REMOLLON / VENTEROL
LA BÂTIE-NEUVE / VALSERRES

Renforcer le Transport à la Demande pour les seniors

VALLÉE DE L'AVANCE

➤ DÉTAILS PAGE 27



TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE

→ 2 orientations stratégiques :

Créer les conditions du développement économique

- ✓ Développer, valoriser et connaître l'offre foncière et les disponibilités pour accueillir des entreprises.
- ✓ Soutenir l'entrepreneuriat local.
- ✓ Soutenir l'agriculture par le maintien du foncier agricole, l'anticipation du changement climatique et l'appui à une transition durable.
- ✓ Soutenir les démarches d'économie circulaire et de production d'énergie renouvelable.

Extension de la Zone d'Activités Économiques de THÉUS

Déploiement du programme Ma Boutique à l'Essai
DANS LES 16 COMMUNES

Étude d'opportunité pour la création d'une Maison de pays
VALLÉE DE L'AVANCE

Déchèteries intercommunales : extension des sites
AVANÇON / THÉUS

Création d'une Matériauthèque
AVANÇON

Favoriser le développement touristique de façon raisonné

- ✓ Organiser et structurer les professionnels du tourisme.
- ✓ Valoriser l'identité locale, structurer et désaisonnaliser l'offre touristique.
- ✓ Consolider les atouts stratégiques, créer des circuits thématiques, développer de nouveaux services, agir sur les niches.

Création d'une voie verte le long de la Durance
DE ROUSSET À VENTEROL

Réaménagement des aires de parapente
LA BÂTIE-NEUVE / THÉUS

Continuer le réaménagement de la Base de loisirs Les 3 Lacs
PIÉGUT / ROCHEBRUNE

Création d'aires de camping-car
LOCALISATIONS À DÉFINIR

DOSSIER SPÉCIAL CRTE



→ Le CRTE intègre 10 contrats et programmes dans lesquels s'est engagée la collectivité :

- ▶ Petites Villes de Demain
- ▶ Avenir Montagne
- ▶ Destination infra régionale Serre-Ponçon
- ▶ Espace Valléen
- ▶ Espace France Services
- ▶ Appel à projets STEPRIM
- ▶ Projet LIFE_IP Smart Waste
- ▶ Contrat d'objectifs "Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire"
- ▶ Partenariat avec le SMAVD
- ▶ Partenariat avec le SMADESEP
- ▶ Appel à projet AVELO 2 de l'ADEME



DÉTAILS PAGE 12



VIVRE EN HARMONIE SUR LE TERRITOIRE

→ 3 orientations stratégiques :

Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité

- ✓ Être pro-actif en matière de maintien de la biodiversité, de protection des espaces naturels et de limitation des consommations.

Modernisation de l'éclairage public, baisse de la consommation et de la pollution lumineuse
DANS LES 16 COMMUNES

Sécurisation du captage en eau potable du Dévezet
ALIMENTATION DE 8 COMMUNES

Étude hydromorphologique sur la rivière de l'Avance
VALLÉE DE L'AVANCE

Devenir résilient face aux risques naturels

- ✓ Mieux connaître les aléas et les risques encourus sur le territoire.
- ✓ Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes par des aménagements et des interventions adaptés.

Étude de dangers des torrents à enjeux
DANS LES 16 COMMUNES

Mise en place de trois schémas directeurs intercommunaux pour :

- ▶ la gestion des eaux pluviales
- ▶ l'assainissement
- ▶ l'alimentation en eau potable POUR LES 16 COMMUNES

Poursuivre le développement des énergies renouvelables

- ✓ Identifier les potentiels de développement d'énergies renouvelables (pour les particuliers, les entreprises et les acteurs publics) en respectant les paysages et en favorisant des filières locales (ex : bois énergie).

Création d'une micro centrale hydro-électrique
LA BÂTIE-NEUVE



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté de Communes



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la communauté de communes Serre-Ponçon-Val-d'Avance

ENTRE

La communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'avance

Représenté par M. BONNAFFOUX, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 décembre 2021,

Ci-après désigné par la Communauté de communes,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Martine CLAVEL, Préfète des Hautes-Alpes

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

Le Conseil départemental des Hautes-Alpes représenté par son Président, Jean-Marie BERNARD

La Banque des territoires représentée par son Directeur régional PACA, Alexis ROUQUE

L'Agence de l'eau, représentée par sa Directrice de la délégation PACA, Annick MIEVRE

La Chambre de commerce et d'industrie, représentée par son Président, Frédéric CAVALLINO

La Chambre d'Agriculture, représentée par son Président, Eric LIONS

La Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA, représentée par son Président,
Yannick MAZETTE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 introduit en ce sens les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral en cours et ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbains et ruraux, montagnards et littoraux, métropolitains et ultra-marins).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE est issu d'une concertation locale à laquelle ont participé l'ensemble des forces vives du territoire que sont les élus, les acteurs économiques, les associations et les habitants.

Le CRTE de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'avance définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, annexé à ce contrat, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents signataires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Sur la base du projet de territoire réalisé en amont avec l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs adaptés à définir collectivement.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance a souhaité s'engager dans un CRTE, et a signé en ce sens un protocole d'engagement avec Mme la Préfète des Hautes-Alpes le 08 juillet 2021.

Le territoire de Serre-Ponçon Val d'Avance est situé principalement dans les Hautes-Alpes (les communes de Piégut et Venterol étant elles situées dans les Alpes-de-Haute-Provence). La communauté de communes compte 16 communes regroupant 7 580 habitants. C'est un territoire peu dense et de montage structuré autour de la Bâtie-Neuve comme pôle principal et polarisé par le bassin d'emploi de Gap.

Une population jeune, un cadre de vie attractif et une accessibilité facilitée par sa proximité avec des pôles principaux (Gap et Chorges)

La population du territoire augmente fortement (0,94% par an entre 2012 et 2017) par rapport au département (0,25%/an), la communauté de communes de Serre-Ponçon-Val-d'Avance étant le troisième EPCI du département avec la plus forte croissance démographique. Cette hausse est due tant au solde migratoire qu'à un solde naturel positif.

Le territoire attire en particulier les familles avec enfants qui sont nombreuses (40,3% de familles avec enfants contre 35,3% au niveau national). Le niveau de qualification de la population est moyen avec peu de personnes très qualifiées mais également peu de personnes très peu qualifiées.

Il présente un bon niveau de cohésion sociale avec des revenus dans la moyenne (20 200 € / an/ unité de consommation contre 20 350€ / an / UC à l'échelle départementale) et une pauvreté contenue (12,3% versus 13,9% pour le département).

Le territoire est doté d'une bonne accessibilité aux services : La Bâtie-Neuve et Espinasses concentrent les services de proximité, mais l'accès aux autres niveaux de services est facilité par la proximité de pôles principaux ou secondaires, comme Gap et Chorges. Si l'offre de soins sur le territoire reste mesurée avec une densité faible de médecins généralistes par rapport aux autres EPCI du département. (5,2 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 11,9 à l'échelle départementale), seulement 3% de la population met plus de 20 minutes pour accéder aux services de santé, là encore du fait de la proximité de Gap qui offre ces services.

Néanmoins, l'offre locale en matière culturelle et événementielle reste limitée et les habitants ont indiqué qu'ils souhaitaient une offre plus approfondie dans la concertation menée.

Une croissance démographique qui accélère le rythme de construction

En lien avec la croissance démographique importante sur le territoire, la dynamique de construction de nouveaux logements est importante (en moyenne 45 logements par an construits de 2011 à 2020 soit 3,8 logements pour 1000 habitants), bien qu'elle reste en deçà de la dynamique départementale. Cette dynamique de construction est majoritairement portée par les logements individuels, avec une moyenne de 37 constructions par an.

En conséquence, l'artificialisation des sols sur ces dix dernières années s'accroît un peu plus rapidement que sur l'ensemble du département (0,2% contre 0,1%).

Pour autant, on recense un taux élevé de logements vacants, de 8,6% contre 6,2% à l'échelle départementale.

Sur 498 ménages, 16 % sont en précarité énergétique ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Le parc de logements reste pourtant relativement récent, avec 33,4 % du parc construit après 1991, contre 28,6 % au niveau départemental.

Une économie dynamique mais insuffisamment pourvoyeuse d'emplois

Le profil économique de Serre-Ponçon Val d'Avance s'appuie sur un tissu essentiellement composé de petites entreprises de moins de 50 salariés avec près de 500 établissements. Les activités sont principalement issues des activités tertiaires, bien représentées avec le commerce, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale et les autres activités de services mais aussi la construction qui constitue une spécificité du territoire (36 % des emplois salariés sont issus de la construction). Pour autant le territoire conserve une sphère productive plus importante que le reste du département des Hautes-Alpes, avec des activités industrielles (fabrication d'éléments en béton pour la construction notamment) et liés aux industries extractives, à l'énergie et à l'eau (présence du barrage EDF du lac de Serre-Ponçon à Rousset).

Le territoire reste également fortement agricole avec 14,6 % des emplois dans l'agriculture (2018) et 35,2 % de surface agricole utile en 2010, avec une agriculture diversifiée (polyculture et élevage – bovins, caprins, ovins et fruits). Elle compte une forte part d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique (32 exploitations et 37 % de la surface agricole utile). Il faut noter que la surface agricole a légèrement augmenté ces dernières années.

La création de nouvelles entreprises est stable (taux de création de 13 % contre 11 % à l'échelle du département) et concerne majoritairement les commerces ou des activités tertiaires spécialisées (activités administratives et de soutien).

Malgré une hausse dynamique des emplois entre 2012 et 2017 (2,59% an contre 0,34% pour les Hautes-Alpes), l'indice de concentration de l'emploi du territoire reste très bas (49 emplois pour 100 actifs), montrant que Serre-Ponçon Val d'Avance reste un territoire rural dépendant du bassin d'emplois de Gap en comptant deux fois plus d'actifs que d'emplois.

Une identité touristique à consolider

La CCSPVA est composée de nombreux atouts touristiques lui permettant d'avoir un rayonnement : le barrage de Serre-Ponçon qui est le plus grand d'Europe, le sanctuaire Notre-Dame-de-Laus situé sur les chemins de Compostelle (150 000 et 170 000 visiteurs par an). Elle est également dotée d'une offre d'activités sportives diversifiées : équitation, activités nautiques, parcours de canoë/kayak, ainsi que de sites naturels attractifs (Demoiselles Coiffées, Mont Colombis...). C'est une destination touristique « nature » propice au ressourcement de par sa faible densité par habitant, ses ressources naturelles plutôt préservées et ses nombreux attraits patrimoniaux et culturels.

Cependant, la fréquentation touristique est principalement locale avec des usagers provenant de la Communauté d'Agglomération de Gap. Les loisirs sont localisés principalement sur la vallée de la Durance. La CCSPVA n'arrive pas à capter les flux touristiques que peuvent générer l'attractivité de la région PACA et doit se démarquer des territoires voisins.

Un territoire dont les ressources naturelles sont importantes mais sujet aux risques naturels

Les espaces naturels, s'ils sont un peu moins présents qu'à l'échelle départementale, représentent tout de même des surfaces conséquentes. Ainsi, 33,2% du territoire est constitué de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF), principalement concentrées sur la Vallée de la Durance, et 8,9% de ZNIEFF de type 1.

Le territoire fait face à des risques naturels importants de par sa configuration : inondation, chute de bloc, glissement de terrain, érosion, avalanche, incendie de forêt.

Un territoire avec une autonomie énergétique mais des émissions de CO₂ importantes et concentrées dans les secteurs du transport et de l'industrie

Les émissions de CO₂ du territoire sont importantes lorsqu'elles sont rapportées au nombre d'habitant (9,27 tonnes équivalent CO₂ par habitant contre 6,42 pour le département). Les émetteurs principaux sont le transport routier avec 51 % et l'industrie avec 33 %. Les émissions liées au transport routier sont liées au caractère de montagne du territoire, avec une offre de transport en commun très limitée (pas de gare sur le territoire mais proximité des gares de Chorges et Gap, desserte par le réseau régional ZOU). Ainsi 87 % des habitants se déplacent en voiture pour rejoindre leur lieu de travail, la topographie du territoire ne facilitant pas nécessairement l'utilisation des modes doux et des transports en commun.

Les émissions de CO₂ liées à l'industrie proviennent majoritairement des entreprises installées à la Bâtie-Neuve (76 % des émissions liées à l'industrie proviennent de cette commune). L'agriculture est quant à elle fortement émettrice de méthane.

Il faut noter que la production d'électricité, issue très majoritairement du barrage hydraulique de Serre-Ponçon dépasse la consommation électrique du territoire.

Le territoire est également dans une bonne dynamique en matière de déchets, avec des ordures ménagères par habitant en baisse en 2019 et une amélioration de la valorisation des déchets.

Synthèse des enjeux à relever pour le territoire

La concertation avec les habitants menée sur le territoire dans le cadre de l'élaboration de ce contrat a renforcé ces éléments de diagnostic et affirmé ces points :

- Un attachement fort à un territoire rural préservé et dominé par la montagne qui est plus un atout « d'attractivité environnementale » que source d'enclavement et d'isolement
- La description d'enjeux classiques pour la ruralité (départ des jeunes qui ne peuvent se former ou travailler sur le territoire, inquiétude face au vieillissement, manque d'activités culturelles ou sportives...) qui ne remettent pas en question les bases et atouts solides du territoire et permettent ainsi une projection optimiste vers l'avenir
- Le souhait des habitants de mettre en place les conditions du développement pour en assurer la réussite tout en préservant le territoire et ses atouts dans un contexte de changement climatique.

En conséquence, plusieurs défis sont à relever pour poursuivre un développement raisonné du territoire. Il s'agit tout d'abord de maintenir un niveau de services minimal sur le territoire, en particulier dans les centralités que sont La Bâtie-Neuve et Espinasses, voire à développer ce niveau de services en cohérence avec les attentes des habitants. Une attention à l'équilibre territorial au sein de la communauté de communes est également importante compte-tenu d'une certaine polarisation des activités économiques (hors tourisme) et de revenus plus importants au nord du territoire. Les questions du logement et de l'artificialisation du territoire doivent être traitées de pair : il faut à la fois permettre de continuer à accueillir des familles en limitant le mitage du territoire, résorber la vacance du parc actuel mais aussi rénover les logements pour les adapter tant en termes de confort que de consommation énergétique face à une précarité énergétique importante.

L'enjeu de poursuivre un développement économique pour offrir des emplois localement aux habitants paraît également essentiel, tout en profitant de la proximité avec Gap et en favorisant le réinvestissement local des revenus issus des pôles avoisinants (consommation locale par exemple). Ce renforcement du développement économique peut passer par le soutien à la sphère productive en s'appuyant sur les spécificités industrielles (fabrication d'éléments de béton, énergie) et agricoles du territoire, tout en soutenant leur durabilité. C'est également par la structuration d'une offre touristique permettant de co-construire un destin touristique commun du territoire avec les professionnels du tourisme.

Enfin, il s'agit aussi pour les habitants de construire des alternatives à la voiture individuelle en matière de mobilité, adaptées aux spécificités montagnardes du territoire. La protection du cadre et des milieux naturels apparaît également comme une condition de la durabilité et de l'attractivité du territoire avec un enjeu fort à anticiper le changement climatique et ses effets sur l'agriculture, les paysages et la biodiversité.

Article 2 – Ambition du territoire Serre-Ponçon Val d'avance

Face à ces enjeux, la communauté de communes de Serre-Ponçon-Val-d'Avance souhaite poursuivre un **développement raisonné du territoire, en continuant à accueillir des familles et en favorisant un développement économique et touristique raisonné tout en préservant son cadre de vie**. Il s'agit ainsi de maximiser la proximité à Gap tout en affirmant également un développement propre et en conservant les atouts spécifiques à ce territoire de montagne peu dense. L'ambition du territoire s'affiche à travers les 6 priorités suivantes :

1. Pour un territoire qui continue à accueillir des habitants
2. Pour un territoire où l'on vit bien, avec un niveau de services renforcé
3. Pour un territoire où la mobilité est facilitée
4. Pour un territoire où le développement touristique se fait de façon raisonnée
5. Pour un territoire qui conserve et développe ses emplois
6. Pour un territoire avec un cadre de vie préservé

Cette ambition se traduit ainsi par plusieurs sujets forts qui ont émergé dans la préparation du CRTE, tant avec les élus qu'avec les habitants :

- Le **thème des services** qui doivent être renforcés sur le territoire
- Le **thème de la mobilité**, alors qu'il est complexe de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle compte-tenu du caractère montagnard et peu dense du territoire
- Le **thème de l'habitat et de l'urbanisme** plus largement, alors qu'il faut à la fois accueillir de nouvelles familles et donc développer des logements dans le respect de l'identité du territoire et en préservant les espaces naturels et agricoles qui en font la spécificité

- Le thème de la préservation et du développement des entreprises et des emplois, qu'il s'agisse d'emplois tertiaires, artisanaux, industriels, touristiques ou agricoles
- Le thème de la **transition écologique**, avec une ambition de maintien des espaces naturels et agricoles et de minimisation des impacts de l'homme sur le territoire (eau, déchets...).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Cette ambition se traduit aujourd'hui en trois grandes orientations elles-mêmes déclinées en objectifs :

Orientation 1 : Résider sur le territoire

Cette orientation est articulée autour de 3 objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1 : Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme**
- **Objectif stratégique 2 : Vivre ensemble en renforçant les services à la population pour tous**
- **Objectif stratégique 3 : Faciliter la mobilité autrement qu'en autosolisme**

Chacun des objectifs stratégiques est décliné selon les mesures suivantes :

Objectif stratégique 1 : Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme

- **Conforter les centres-bourgs et adapter l'habitat dans les centralités** : il s'agira de renforcer en particulier les deux polarités du territoire (La Bâtie-Neuve et Espinasses) mais aussi plus largement les cœurs de villages, en renforçant les services et commerces dans ces centres, en renforçant leur attractivité y compris pour de l'habitat...
- **Limiter l'étalement urbain pour l'habitat tout en accueillant de nouvelles populations ayant des besoins de logement** : il s'agit de trouver de nouveaux moyens d'habiter compatible avec la croissance démographique et la limitation de l'artificialisation des sols pour préserver l'identité du territoire, les espaces naturels et agricoles et limiter les risques naturels.
- **Travailler à la rénovation énergétique des bâtiments** : cet objectif vise à limiter la précarité énergétique par la rénovation du bâti ancien énergivore privé mais aussi plus largement la baisse des émissions de gaz à effet de serre par la rénovation du bâti public ou privé quelque soit son usage.

Objectif stratégique 2 : Vivre ensemble en renforçant les services à la population pour tous

- **Proposer des commerces et services renforcés dans les centralités** : l'objectif est de renforcer les centralités existantes en matière de commerces et services dont les habitants ont besoin, et en particulier l'offre de soins du territoire.
- **Disposer de lieux de vie sociale dans les villages, créer du lien dans les villages (commerces, cafés, lieu associatif...)** : cette mesure est complémentaire de la précédente en créant aussi des lieux de sociabilisation dans les centres pour renforcer la vie sociale dans le territoire et offrir des lieux de rencontre.
- **Développer l'offre d'activités à destination des familles, des enfants et des jeunes** : il s'agit bien ici de développer l'offre de services du territoire, en particulier pour les familles et leurs enfants (périscolaire, loisirs...) pour poursuivre l'accueil de familles sur le territoire et leur permettre de grandir et rester.
- **Anticiper le vieillissement de la population pour maintenir la population âgée sur le territoire, par des structures et services adaptés** : cette mesure vise à anticiper le vieillissement de la population sur le territoire et à lui permettre de rester dans de bonnes conditions, par le maintien à domicile ou le déploiement de structures et services dédiés.

Objectif stratégique 3 : Faciliter la mobilité autrement qu'en autosolisme

- **Identifier des solutions collectives innovantes (covoiturage, transport à la demande, autostop organisé...) en partant des usages des habitants (trajets récurrents...)** : la mobilité alternative à l'autosolisme étant plus complexe sur un territoire peu dense et de montagne, l'analyse fine des usages des habitants est essentielle et doit permettre de trouver des solutions adaptées pour accompagner les habitants dans une mobilité alternative.
- **Développer les modes doux en lien avec les polarités voisines et au sein de la CC en reliant les centralités,**

en adaptant les voiries existantes : les mobilités douces peuvent constituer une voie de décarbonation de la mobilité, tant au quotidien que pour le tourisme pour certains usages, au sein du territoire ou en lien avec les territoires voisins pour relier les polarités, les gares et doivent en ce sens être soutenues.

- **Favoriser une mobilité décarbonée** : au-delà des alternatives à l'autosolisme, la décarbonation des véhicules individuels peut aussi être une alternative, nécessitant des infrastructures adaptées.

Orientation 2 : Travailler sur le territoire

Cette orientation est articulée autour de 2 objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1 : Créer les conditions du développement économique**
- **Objectif stratégique 2: Favoriser le développement touristique de façon raisonné**

Chacun des objectifs stratégiques est décliné selon les mesures suivantes :

Objectif stratégique 1 : Créer les conditions du développement économique

- **Développer une offre foncière économique, la valoriser et connaître les disponibilités foncières pour accueillir des entreprises** : il s'agit à la fois de mieux identifier l'offre foncière et immobilière économique actuelle, de vérifier si elle répond ou non aux besoins des entreprises et d'étudier les leviers à la disposition de la collectivité pour mieux répondre aux besoins des entreprises actuelles et à venir, dans un contexte de foncier économique disponible rare compte-tenu des risques naturels et de la topographie du territoire.
- **Soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire, source de développement du tissu économique** : développer le tissu économique passe aussi par l'entrepreneuriat pour favoriser le développement endogène du territoire.
- **Soutenir l'agriculture par le maintien du foncier agricole, l'anticipation du changement climatique, l'appui à une transition durable et le soutien aux projets collectifs** : cet objectif vise à conforter l'agriculture, correspondant à une spécificité forte du territoire avec le souhait de maintenir l'excellence agricole mais aussi de soutenir les dynamiques collectives parmi les agriculteurs et notamment les circuits courts.
- **Soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs** : cf. orientation 1 : objectif stratégique 2.
- **Soutenir les démarches d'économie circulaire et de production d'énergie renouvelable** : la communauté de communes est d'ores et déjà engagée dans une politique de réduction des déchets qui doit se poursuivre à travers la mise en place d'une véritable économie circulaire. Elle souhaite aussi renforcer sa position leader en matière de production d'énergie renouvelable en diversifiant les sources d'énergies renouvelables, dans un contexte de protection des paysages.

Objectif stratégique 2: Favoriser le développement touristique de façon raisonnée

- **Organiser et structurer les professionnels du tourisme** : l'office de tourisme intercommunal doit constituer un pilier de la stratégie d'accueil des touristes, avec une ouverture plus importante pendant l'année, mais aussi de la mise en réseau des acteurs touristiques.
- **Valoriser et structurer l'offre touristique : consolider les atouts touristiques stratégiques, désaisonnaliser, créer des circuits thématiques, développer de nouveaux services, agir sur les niches stratégiques** : la mise en œuvre de la stratégie touristique du territoire comprend une offre mieux valorisée (offre nature avec le développement des circuits VTT / randonnée, valorisation des produits locaux...), un développement de l'offre pour les familles et de l'événementiel (visites guidées, programmation saisonnière) en s'assurant d'une conciliation entre les différents usages de la nature. L'hébergement devra également être inclus dans cette réflexion, tout comme de nouveaux concepts qui peuvent se développer comme des lieux permettant à la fois de séjourner et de travailler sur le territoire.

Orientation 3 : Vivre en harmonie avec le territoire

Cette orientation est articulée autour de 3 objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1 : Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité**
- **Objectif stratégique 2 : Devenir résilient face aux risques naturels**
- **Objectif stratégique 3 : Poursuivre le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts**

négatifs sur les paysages

Chacun des objectifs stratégiques est décliné selon les mesures suivantes :

Objectif stratégique 1 : Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité

- **Sensibiliser la population et les touristes aux espaces naturels et à la biodiversité** : la sensibilisation des acteurs qui fréquentent ce territoire exceptionnel aux espaces naturels fragiles constitue un préalable à la protection du territoire et les initiatives en la matière doivent être renforcées.
- **Être pro-actif en matière de maintien de la biodiversité (éclairage, agriculture, qualité de l'eau...), de protection des espaces naturels et de limitation des consommations** : il s'agira bien ici d'aller au-delà de la préservation mais bien de s'engager dans la limitation de la consommation (énergétique, des ressources...) par exemple par une meilleure gestion de la ressource en eau et des initiatives de nature à (re)développer la biodiversité.

Objectif stratégique 2 : Devenir résilient face aux risques naturels

- **Mieux connaître les aléas et les risques encourus sur le territoire** : de nombreux risques existent sur le territoire, il est essentiel de mieux les mesurer pour prendre les mesures adéquates en matière d'aménagement.
- **Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes par des aménagements et interventions adaptées** : avec la connaissance des risques, cet objectif vise à prendre toutes les mesures pour limiter les effets de ces risques naturels, tant en termes de protection des biens que des personnes.

Objectif stratégique 3 : Poursuivre le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts négatifs sur les paysages

- **Identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables pour les particuliers, les entreprises et les acteurs publics de façon soutenable pour le territoire, en respectant les paysages et en favorisant des filières locales (ex. bois énergie)** : cet objectif comprend l'augmentation de la production d'ENR de façon mesurée sur le territoire, en s'assurant d'un respect des paysages de montagne et de la création de filières locales bénéfiques pour le territoire.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause.

Programme Espace Valléen : la candidature de la communauté de communes Serre-Ponçon-Val-d'Avance pour la sélection des espaces valléens a été approuvée en octobre 2021, avec les intercommunalités associées Serre-Ponçon et Ubaye Serre-Ponçon. La finalité est de constituer un espace valléen autour du lac de Serre-Ponçon pour optimiser le potentiel touristique du territoire.

Programme Avenir Montagne : le programme vise à anticiper le changement climatique pour définir un avenir plus durable et résilient du territoire, notamment touristique mais aussi en matière d'espaces naturels et de biodiversité. Le programme est réalisé en partenariat avec la communauté de communes de Serre-Ponçon, les communes de Pontis et Le Sauze-du-Lac.

Labellisation « Destination infra régionale Serre Ponçon » : déclinaison du programme Smart Destinations initié par la Région Sud Paca. L'objet de ce dispositif est de soutenir techniquement et financièrement les destinations touristiques pertinentes afin de renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire régional (intercommunalités associées CCSP, CC Ubaye Serre Ponçon et CCSPVA).

Petites villes de demain : Espinasses et La Bâtie-Neuve ont été retenues dans le programme pour la revitalisation des deux bourgs-centres. Une cheffe de projet a été recrutée. Des actions ont été élaborées ou sont en cours de définition et sont intégrées au programme d'actions du CRTE.

Espace France Services : un espace France Services est localisé à La Bâtie-Neuve avec la présence d'un conseiller numérique afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives diverses.

Appel à projets STEPRIM : le territoire a été retenu pour élaborer une stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne.

Projet LIFE_IP Smart Waste sur la prévention et la gestion des déchets : le programme pour lequel la territoire a été retenu vise la prévention et la gestion des déchets, en particulier sur le volet bio déchets.

Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » : en complément du programme précédent, un contrat d'objectifs avec la Région SUD PACA a été signé en octobre 2021 afin d'engager une démarche globale de prévention et de gestion des déchets.

Appel à projet AVELO 2 de l'ADEME : le projet de Vélo route entre Gap et Chorges a été retenu dans le cadre de cet appels à projets de l'ADEME, qui vise à offrir une alternative de mobilité douce aux habitants du territoire et des territoires avoisinants pour les trajets du quotidien.

Partenariat étroit avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance : en complément, un partenariat étroit est en place avec le SMAVD pour créer une voie verte le long de la Durance, dans une optique d'alternative à la voiture et de création d'une offre d'itinérance pour les touristes.

4.2. Actions validées

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action disponibles en annexe 2.

Les actions sont dites « validées » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable.

Les actions inscrites dans le CRTE permettent de réaliser à terme le projet de territoire. Elles devront avoir, dans la mesure du possible, un impact positif sur l'environnement afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie nationale bas-carbone et biodiversité notamment). Les projets inscrits portent également une plus-value sociale, économique, culturelle et/ou environnementale forte pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire.

Les fiches actions précisent :

- La maîtrise d'ouvrage et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre ;
- La description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus ;
- L'animation et les partenaires prévus ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle ;
- Les moyens mobilisés (humains, matériels, financiers, techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, l'évaluation ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Les projets n'ayant pas la maturité suffisante pour être dits « validés » sont tout de même listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation de la part des signataires afin d'être proposés ultérieurement à la validation.

L'évolution des projets en maturation est examinée et validée par la gouvernance définie à l'article 6. Les modifications apportées à ces actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter territoriale

La communauté de communes de Serre-Ponçon-Val-d'Avance est engagée dans de nombreuses coopérations avec la communauté de communes de Serre-Ponçon qu'elle souhaite poursuivre à travers le CRTE.

En matière touristique, les deux communautés de communes sont parties prenantes du programme Espace valléen avec la communauté de communes Ubaye-Serre-Ponçon et sont labellisées « Destination infra régionale Serre Ponçon ». Elles sont également lauréates du programme Avenir Montagne Ingénierie (avec les communes de Lauzet-sur-Ubaye et Ubaye Serre-Ponçon). L'ensemble de ces programmes et coopérations vise à renforcer l'attractivité et la visibilité de la destination Serre-Ponçon, à mettre en exergue le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du territoire, à renforcer et diversifier l'offre d'activités touristiques du territoire pour un tourisme 4 saisons et à revaloriser et mettre en adéquation les équipements avec la demande de la clientèle. Il s'agit également de faciliter l'adaptation au changement climatique dans un territoire qui comprend des stations de montagne et ainsi à faire émerger une économie touristique plus résiliente et plus durable. Au-delà des collectivités citées, le SMADESEP (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) constitue un partenaire privilégié pour l'aménagement du lac de Serre-Ponçon.

Les deux communautés de communes souhaitent aussi s'engager dans une coopération sur le thème de la mobilité, et en particulier la mobilité douce. Les deux territoires sont en effet situés sur le même axe fort (N94), fortement connectés (migrations domicile travail vers Chorges, Embrun depuis la Bâtie-Neuve par exemple), avec une prédominance des déplacements en voiture. Cette coopération se traduit en particulier par le projet de véloroute entre Gap et Chorges et pourra s'élargir à un plan de mobilité vers les points touristiques structurants des territoires souvent saturés en haute saison afin de proposer des solutions efficaces d'alternatives à la voiture individuelle.

La thématique des risques naturels est également un sujet partagé par les deux communautés de communes, soumises aux mêmes risques (crue torrentielle, éboulement, avalanche...). Le torrent du Dévezet qui délimite les deux territoires constitue un enjeu particulier de coopération en matière de crues.

Enfin, les deux communautés de communes ont été retenues dans le programme Petites Villes de demain (La Bâtie-Neuve et Espinasses pour la communauté de communes Serre-Ponçon-Val-d'Avance et Embrun et Chorges pour la communauté de communes de Serre-Ponçon) et ont mis en place des échanges de pratiques et des coopérations sur cette thématique.

Le CRTE doit ainsi être l'occasion d'approfondir ces coopérations au regard de ces thématiques clés dans les deux projets de territoires.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements des projets

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon-Val d'Avance assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Cet agent pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, entreprises, associations...), afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire, réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'est engagé, au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) afin de fournir au territoire un accompagnement pour la réalisation de leur projet de territoire dans le cadre du CRTE. Cet accompagnement a pris la forme d'une intervention de deux bureaux d'études spécialisés (diagnostic de territoire – concertation citoyenne) issus du marché d'ingénierie à bons de commande de l'ANCT et financés à 100 % par l'Etat.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations

et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourront notamment mobiliser des financements pour le montage des projets ou les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie ou d'animation du territoire ainsi que pour appuyer les projets.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4 Autres acteurs institutionnels

5.4.1 Le Département

Le **Département des Hautes-Alpes** est un partenaire historique des communes et de leurs groupements dans l'accompagnement financier des projets d'investissement nécessaire au développement et à l'attractivité du territoire.

C'est autour de cette politique, confortée par la loi NOTRe dans le domaine de la solidarité territoriale, que le Département a défini son cadre d'intervention au bénéfice des tiers, qui permet notamment de veiller à la cohérence de l'action départementale sur le territoire haut-alpin.

Dans un objectif d'efficience et de valorisation des politiques départementales, le dispositif d'aides aux communes et EPCI s'articule pour l'essentiel autour de 6 enveloppes thématiques :

- a) l'adduction en eau potable dans un objectif de sécurisation et d'économie de la ressource ;
- b) l'assainissement qui présente un enjeu essentiel pour la préservation du milieu et dans un objectif d'amélioration des systèmes d'assainissement ;
- c) la cohésion sociale avec le soutien aux services publics à vocations sociales et culturelles destinés aux populations résidentes ;
- d) l'Énergie – Climat axée sur les travaux de réhabilitation thermique des bâtiments publics, sur la construction neuve en intervenant sur le surcoût lié à l'obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), et/ou l'utilisation de matériaux locaux, sur le développement des énergies renouvelables, y compris le soutien à la filière bois ou encore sur la maîtrise de l'énergie ;
- e) la prévention des risques naturels visant à limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs ;
- f) l'attractivité territoriale qui comprend les équipements touristiques, culturels, sportifs et patrimoniaux, avec un axe prépondérant de valorisation structurante des territoires, ainsi que le développement des sports de nature et la valorisation des espaces naturels.

Au regard de ces éléments, le Département s'associe à la démarche contractuelle CRTE par la signature de ce contrat qui traduit sa volonté d'étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui entrent dans le champ des politiques départementales et sont éligibles aux dotations et crédits disponibles.

5.4.2 La Chambre de commerce et d'industrie

Liste des actions pour laquelle la CCI des Hautes-Alpes est compétente et est en mesure de contribuer auprès des intercommunalités dans le cadre des CRTE :

- Réalisation d'études-action sur le tissu économique du territoire
- Organisation de consultations auprès des entreprises sur les projets de la collectivité

- Animation des entreprises et des commerces du territoire (par exemple mobilisation des commerçants autour des plateformes locales e-commerce ou des logiques de circuits-courts)
- Mise en réseau d'entreprises (réseaux, clubs, clusters, filières, chaînes de valeur) et intermédiation de projets collectifs (mutualisations d'investissements, de formations, marque employeur, marketing territorial...).
- Développement de liens entre les entreprises et les autres acteurs du territoire (collectivités, établissements de formation, laboratoire de recherche, centres technologiques...);
- Accompagnement des entreprises locales pour les aider à mieux piloter leur activité en jouant sur les différents leviers de développement : Création/Transmission, Compétitivité, Financement, Compétences RH, Développement commercial, International, Numérique, Développement durable, Sortie de crise
- Accompagnement des commerçants et artisans dans leur transformation numérique et leur transition écologique
- Aide à l'implantation des entreprises sur le territoire
- Création de formations professionnelles sur-mesure, au plus près des besoins des bassins d'emploi, pour répondre aux besoins des territoires.

5.4.3 La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes est un établissement public, au service des agriculteurs et des collectivités, investi d'une double mission :

- **une mission institutionnelle** : pour représenter et défendre les intérêts généraux de l'agriculture des Hautes-Alpes,
- **une mission économique** : pour informer, conseiller, former et accompagner au mieux chaque agriculteur et les structures collectives agricoles dans la mise en œuvre de leur projet ; ainsi que les collectivités locales, dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agricole territoriale.

Elle se positionne comme l'entité capable de rassembler les acteurs du monde agricole, les collectivités locales et partenaires institutionnels, pour faire émerger des projets économiques agricoles et porter les ambitions des filières dans les instances locales de décisions.

L'adaptation de l'agriculture locale au changement climatique, le développement l'économie circulaire locale sont des exemples de sujets sur lesquels la Chambre d'Agriculture est mobilisée et pour lesquelles elle s'engage aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique.

5.4.4 La Chambre des métiers et artisanat de la région PACA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA intervient pour :

- § défendre les intérêts généraux des artisans
- § promouvoir le développement des entreprises artisanales
- § accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Elles travaillent en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat.

Elle accompagne les projets de développement de l'entreprise artisanale (conseil en gestion de la qualité et organisation, appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement, actions qualités et environnement, montage de projets de développement local).

La Délégation des Hautes-Alpes de la CMAR PACA peut aussi accompagner les collectivités signataires du CRTE pour l'information et la sensibilisation individuelle des structures engagées dans la démarche environnementale (Organisations professionnelles, chefs d'entreprises...), mobiliser les acteurs professionnels de la filière bâtiment, les faire monter en compétence, sensibiliser auprès du petit tertiaire privé... et peut mettre à disposition des collaborateurs experts en ce

domaine.

5.4.5 L'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau, établissement public du ministère de l'écologie, collecte les redevances sur l'eau payées par l'ensemble des usagers, selon le principe préleveur-payeur et pollueur-payeur, et redistribue cet argent pour aider les collectivités, industriels et agriculteurs pour la réalisation de projets contribuant à l'atteinte du bon état des eaux, des milieux aquatiques et des milieux associés (zones humides, nappes souterraines...), en application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Les critères d'attribution des aides sont arrêtés dans un programme d'intervention d'une durée de 6 ans (11^{ème} programme actuel, 2019-2024) et les actions à mener pour l'atteinte de ce bon état sont notamment celles listées dans le programme de mesure du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, dont la nouvelle version devrait être approuvée en mars 2022 pour 6 ans. Il peut s'agir d'études et de travaux ayant pour objet la réhabilitation de cours d'eau (élargissement du lit), la suppression d'obstacles à la continuité, la réhabilitation de zones humides, la désimperméabilisation de surfaces pour infiltrer les eaux de pluie à la parcelle, d'économies d'eau... Par ailleurs, l'agence, dans un souci de solidarité entre les territoires urbains et ruraux, continue à aider particulièrement les territoires situés en « zone de revitalisation rurale » (ZRR), pour remettre à niveau leurs équipements en matière d'eau potable et d'assainissement, (réhabilitation de réseaux, construction ou réhabilitation de stations d'épuration) et mettent en place les conditions d'une bonne gestion de leur patrimoine (schémas directeurs, sectorisation, télégestion...). Dans cet optique, l'agence accompagne notamment les études de préfiguration du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement vers les EPCI, afin de mettre en place des services robustes techniquement et financièrement pour assurer cette bonne gestion patrimoniale. Les aides en ZRR sont attribuées prioritairement à travers des contrats.

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Modalités de l'implication des citoyens et acteurs socio-économiques dans le contrat si pertinent

La CCSPVA a été accompagnée dans l'écriture de son CRTE et notamment dans la mise en œuvre d'une concertation pour nourrir et accompagner le diagnostic et le projet de territoire.

Ce projet de territoire a été coconstruit avec les habitants, en se nourrissant de leur vision, de leurs attentes et de leurs priorités. De la concertation ont émergé les enjeux stratégiques et les priorités pour l'avenir du territoire tels que les habitants se le représentent, la hiérarchie de ses priorités pour eux et comment ils les articulent avec leur attachement au territoire.

Cette concertation s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Une phase d'écoute des habitants dans leur diversité. Après une réunion de cadrage avec les élus, et un premier travail d'échantillonnage, une enquête qualitative audiovisuelle menée auprès de 30 habitants (entretiens semi-directifs ouverts de 25 minutes) pour recueillir leur vision du territoire, de son avenir et les grands enjeux sur lesquels avancer. Sur les plusieurs heures de rush vidéo, un compte rendu d'enquête (ou version longue) a été réalisé et livré aux élus et aux équipes partenaires de la démarche.
- Une phase de dialogue et de propositions à travers une rencontre publique. Une fois une première évaluation établie à partir d'une analyse de la parole des habitants, un temps d'échanges et de propositions autour des axes stratégiques pour l'avenir du territoire a été organisé le 14 octobre. Cette rencontre a permis de revenir vers les habitants, partager les analyses de l'enquête et de se projeter dans l'avenir en dépassant les questions strictement locales dans lesquelles les structures « institutionnelles » de démocratie participative peuvent rester cantonnées. Il s'agit de permettre aux habitants de réagir aux priorités, aux attentes pour le projet de territoire tel que formulés dans l'enquête qualitative audiovisuelle, puis de l'enrichir.
- A l'issue des phases d'écoute, de dialogue et de propositions, les élus, services et experts ont affiné ensemble le travail de définition d'un projet de territoire déjà engagé.

Cette concertation a mis en avant :

- Un attachement fort à un territoire rural préservé et dominé par la montagne qui est plus un atout « d'attractivité environnementale » que source d'enclavement et d'isolement
- La description d'enjeux classiques pour la ruralité qui ne remettent pas en question les bases et atouts solides du

territoire et permettent ainsi une projection optimiste vers l'avenir

- Le souhait des habitants de mettre en place les conditions du développement pour en assurer la réussite tout en préservant le territoire et ses atouts dans un contexte de changement climatique.

5.6. Maquette financière

La maquette financière des projets 2021 et 2022 est présentée en annexe.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Président du territoire ou son représentant et Mme la préfète ou son représentant. Sont associés les maires du territoire.

Il est composé de représentants des signataires du contrat.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est présidé par les représentants du territoire de la communauté de communes de Serre-Ponçon-Val-d'Avance. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprendra les services de la communauté Serre-Ponçon-Val-d'Avance (directeur général des services et chefs de services concernés) et les services de l'Etat. Il pourra associer les partenaires du territoire selon les projets abordés (ex : SMADESEP, SMAVD...).

Il se réunira une à deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. Le comité technique intercommunautaire

Un comité technique commun avec la communauté de communes de Serre-Ponçon sera mis en place pour aborder les projets concernés pour lesquels des actions de coopération inter territoriale sont mises en place ou en cas de projets ayant des impacts sur les deux territoires. Ce comité technique a pour finalité d'aborder l'ensemble des projets communs à

l'échelle des deux territoires sur l'ensemble des contrats et programmes existants : CRTE, Espaces Valléens, CRET, Avenir Montagne, Destination Infra Régionale Serre Ponçon, etc.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme numérique CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Il sera finalisé avec l'appui de l'Etat au premier semestre 2022.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait à GAP le 27 DEC. 2021

La Préfète des Hautes-Alpes



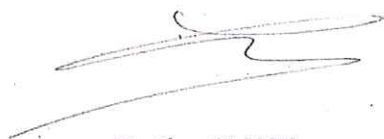
Martine CLAVEL

Le Président du Conseil Départemental des Hautes Alpes



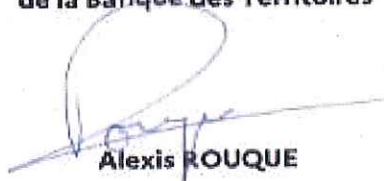
Jean-Marie BERNARD

L'ANCT représentée par sa déléguée territoriale dans les Hautes-Alpes



Martine CLAVEL

Le Directeur Régional PACA de la Banque des Territoires



Alexis ROUQUE

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes



Frédéric CAVALLINO

Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA



Yannick MAZETTE

Le Président de la communauté de communes Serre Ponçon Val d'Avance



Jean DONNAFFOUX

L'ANAH représentée par sa déléguée territoriale dans les Hautes-Alpes



Martine CLAVEL

La Directrice de la délégation PACA CORSE

Agence de l'eau



Annick MIEVRE

Le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes



Eric LIONS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic, enjeux et orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Maquette financière et projets

- 3-1 Maquette financière 2021
- 3-2 Maquette financière 2022
- 3-3 Liste des projets envisagés de 2021 à 2026

Orientation	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Nom du projet	Descriptif du projet	Localisation du projet	Porteur de projet	Année de démarrage	Montant du projet (total)	Cofinancements envisagés
Résider sur le territoire	Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme	Conforter les centres-bourgs et adapter l'habitat dans les centralités	Requalification de la place des écoles : création d'une nouvelle centralité		Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2022	300 000 €	
		Limiter l'étalement urbain pour l'habitat tout en accueillant de nouvelles populations ayant des besoins de logement	Modification du PLU		Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2022	30 000 €	
			Requalification exemplaire et innovante du quartier du Claps - phase 1 - hameau yougoslavie	Rénovation de 14 logements - construction de 11 logements neufs	Espinasses	Espinasses	2022	3 218 415 €	
		Travailler à la rénovation énergétique des bâtiments	Rénovation énergétique des bâtiments publics	De nombreux projets dans les communes	Toutes communes du territoire	Communes	2022-2023		
				Renovation énergétique Bâtiments Communaux	Rochebrune	Rochebrune	2022-2023	238 500 €	
				Rénovation énergétique Ecole communale	Remollon	Remollon	2022	40 000 €	
				Rénovation énergétique du parc locatif et pose de toiture végétalisée	Piégut	Piégut	2022-2023	17 000€ (à affiner)	
				Modernisation du mode de chauffage de l'Ecole et la mairie : géothermie	Piégut	Piégut	2022-2024	23 000 €	
				Rénovation du parc de logement - ancienne Cure	Bréziers	Bréziers	2022-2024	250 000 €	
			Maison de santé La Bâtie-neuve	Maison de santé pluridisciplinaire	La Bâtie-Neuve	CC SPVA	2022	1 150 000 €	40% Etat DETR - 20% CD05 - 20% REGION PACA CBET
			Maison de la santé	Pérenniser et développer l'offre de santé sur le territoire. Projet co-porté par la Mairie et la Communauté de Communes	Espinasses	Mairie Espinasses et Communauté de Communes	2022	1 200 000 €	

Résider sur le territoire	Vivre ensemble en renforçant les services à la population pour tous	Proposer des commerces et services renforcés dans les centralités	Développement de l'Espace France Services		Bâtie Neuve	CCSPVA	2022		
			Etude AVP pour l'extension - modernisation du CIS d'Espinasses		Espinasses	CCSPVA	2022	30 000 €	Etat - CD05
			Création d'un commerces multi services		Bréziers	Bréziers	2023	450 000 €	
			Agrandissement du Bureau de Poste	40m ² vers l'ouest attenant au bureau actuel dans la continuité des travaux de création du nouveau centre ville	Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2022-2023	150 000 €	
		Développer l'offre d'activités à destination des familles, des enfants et des jeunes	Développement de l'offre de centre de loisirs	Extension des horaires d'ouverture et du site du centre aéré d'Espinasses et déploiement d'offres complémentaires dans deux communes	Espinasses, Montgardin, La Bâtie Vieille	CC SPVA	2022	10 000 €	Partenariat FFRAS - Evolution nécessaire du contrat Enfance Jeunesse
			Extension école Theus	Extension Ecole de Theus	RPI Theus, Rochebrune, Bréziers, Remollon	CC SPVA - maîtrise d'ouvrage déléguée	2022-2023		
			Salle multiactivités La Bâtie-Vieille		La Bâtie-Vieille	La Bâtie-Vieille	2022-2023	1 000 000 €	
			Rénovation salle multiactivités	Mise au norme, accessibilité, service informatique accès à tous	La Rochette	La Rochette	2021/2022	580 000 €	Département, Région, PAP RTE
			Création city stade		Piégut	Piégut	2022-2023	60 000 €	
			Place de la Gare tranche 2	transfert du city stade, boulodrome + club house + VRD de toute la zone	Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2022	100 000 €	
		Anticiper le vieillissement de la population pour maintenir la population âgée sur le territoire	Maison de partage	construction de 13 logements neufs pour retraités et personnes âgées comprenant une salle commune, un espace public partagés	Espinasses	Espinasses	2022	1 778 865 €	
		Identifier des solutions collectives innovantes (covoiturage, transport à la demande...)							

Résider sur le territoire	Faciliter la mobilité autrement qu'en autosolisme	Développer les modes doux en lien avec les polarités voisines et au sein de la CC en reliant les centralités	Etude AVP - création Vélo route Gap Chorges		Montgardin - LBN - Avançon - La rochette	CCPSVA	2022	100 000 €	Appel à projet AVELO2 / Région Sud PACA
		Favoriser une mobilité décarbonée	Voie verte	Réfection du chemin rural de la plaine d'Espinasses. Tronçon d'une voie verte intercommunautaire	Espinasses	Espinasses	2022	16 015 €	Ademe et Région pour études, à définir pour l'investissement
Travailler sur le territoire	Créer les conditions du développement économique	Développer une offre foncière économique, la valoriser et connaître les disponibilités foncières pour accueillir des entreprises							
		Soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire, source de développement du tissu économique							
		Soutenir l'agriculture par le maintien du foncier agricole, l'anticipation du changement climatique et l'appui à une transition durable							
		Soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs							

Travailler sur le territoire		Soutenir les démarches d'économie circulaire et de production d'énergie renouvelable	Extension et requalification des déchetteries intercommunales et création d'une aire de compostage			CC SPVA	2022-2023	300 000 €	Etat et Région
			Création d'une matériauthèque			CC SPVA	2022-2023	280 000 €	
	Favoriser le développement touristique de façon raisonné	Organiser et structurer les professionnels du tourisme							
		Valoriser et structurer l'offre touristique : consolider les atouts touristiques stratégiques, désaisonnaliser, créer des circuits thématiques, développer de nouveaux services, agir sur les niches stratégiques	Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol	Développer une voie verte pour proposer une mobilité alternative aux habitants et aux touristes	Rousset - Espinasses - Theus - Remollon - Rochebrune -	CC SPVA	2022-2023	1 200 000 €	Etat
			Requalification aires de décollage et atterrissage de parapente	Requalification dans le cadre du projet espace valléen	La Bâtie Neuve - Théus	CC SPVA	2022	100 000 €	Etat 30%, Région 30%, Département 20%, CC SPVA 20%
			Requalification base de loisirs des trois lacs	Requalification dans le cadre du projet espace	Rochebrune - Piégut	CC SPVA	2022	280 000 €	Etat 30%, Région 30%, Département
			Développement activité 4 saisons Foyers de ski de fond de venterol		Venterol	CCSPVA	2022-2023		
			sentier de valorisation culturelle autour de la commune	création d'une boucle de 2 à 5 km autour de la commune permettant de découvrir des espaces	Bâtie Neuve	association Escale Créative	2022		Etat
			Base de loisirs	Création d'une base de loisirs Canoé parapentes en bordure de Durance, viabilisation Aménagement	ESPINASSES	MAIRIE et Communauté de Communes	2022/2023	80 000 €	
			Aménagement de la forêt communale du Montsérieux	Réfection des pistes et sentiers, balisage mixte de qualité (ski nordique, randonnée pédestre et VTT), la location de skis et raquettes est déjà possible au foyer de ski, la location de VTT/VTTE/Quadbike est envisageable), aménagement de « points de vue et repos » (tables, bancs, panneaux information faune/flore) et	Zone NO du Montsérieux	VENTEROL	2022-2023		Etat, Région, Département

Travailler sur le territoire			Etude de faisabilité et/ou d'opportunité de création d'une maison de Pays	Création d'une structure afin de promouvoir les productions agricoles et artisanales locales (vente directe, circuits courts)		MONTGARDIN (localisation à définir précisément)	2022	60 000 €	
Vivre en harmonie avec le territoire	Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité	Sensibiliser la population et les touristes aux espaces naturels et à la							
		Être pro-actif en matière de maintien de la biodiversité (éclairage, agriculture, qualité de l'eau...), de protection des espaces naturels et de limitation des consommations	Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes	Modernisation de l'éclairage public pour baisser la consommation d'énergie et diminuer la	Toutes communes du territoire	CC SPVA - maîtrise d'ouvrage déléguée	2022	1 500 000 €	Etat 35% - Région 20% - Département - 25%
			Sécurisation du captage en eau potable			CC SPVA	2022-2023	600 000 €	
			Etude hydromorphologique sur la rivière de l'Avance et restauration du milieu			CC SPVA	2022	100 000 €	
	Devenir résilient face aux risques naturels	Mieux connaître les aléas et les risques encourus sur le territoire	Etude de dangers torrent du Dévezet	Dans le cadre de la GEMAPI	Montgardin, La Bâtie-Neuve	CC SPVA	2022	16 800 €	Etat Fonds Barnier StePriM
			Acquisition de données topographiques au sol	Dans le cadre de la GEMAPI	Montgardin, Avançon	CC SPVA	2022	48 000 €	Agence de l'eau
		Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes par des aménagements et interventions adaptées	Mise en place d'un schéma directeur des eaux pluviales		Toutes communes du territoire	CC SPVA - maîtrise d'ouvrage déléguée	2022	250 000 €	
	Poursuivre le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts négatifs sur les paysages	Identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables pour les particuliers, les entreprises et les acteurs publics de façon soutenable pour le territoire, en respectant les paysages et en favorisant des filières locales (ex. bois énergie)	Micro centrale hydro-électrique		La Bâtie-Neuve	CC SPVA / SYME 05	2022-2023	400 000 €	

Orientation	Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Nom du projet	Descriptif du projet	Localisation du projet (commune)	Porteur de projet	Année de démarrage	Montant du projet (total)	Cofinancements envisagés
Résider sur le territoire	Continuer à accueillir des habitants par une politique de l'habitat adaptée et une maîtrise de l'urbanisme	Conforter les centres-bourgs et adapter l'habitat dans les centralités	PVD / Requalification des espaces publics dans le centre ancien		La Bâtie-Neuve				
			PVD / Mise en valeur de l'entrée de ville est depuis Gap		La Bâtie-Neuve				
			PVD / Opération d'aménagement des terrains non bâtis en cœur de bourg, dont opération immobilière, aménagement d'un parc public, et habitat inclusif		La Bâtie-Neuve				
			PVD / Requalification des espaces publics et de l'entrée/traversée de ville le long de la départementale au sud		Espinasses				
			PVD / Aménagement de liaisons douces entre les différents pôles de la commune.		Espinasses				
			PVD / Mise en valeur du centre ancien par identification des éléments du patrimoine		Espinasses				
		Limiter l'étalement urbain pour l'habitat tout en accueillant de nouvelles populations ayant des besoins de logement							
		Travailler à la rénovation énergétique des bâtiments							
		Proposer des commerces et services renforcés dans les centralités	Extension Siège de la CCSPVA		La Bâtie Neuve	CCSPVA	2023-2024	450 000 €	
			Salle multiactivités Avançon		Avançon	Avançon	2023-2024		
			Création d'une médiathèque		Espinasses	Espinasses	2023-2024		

Résider sur le territoire	Vivre ensemble en renforçant les services à la population pour tous	Développer l'offre d'activités à destination des familles, des enfants et des jeunes	Terrain de jeux City Stade		Piégut	Piégut	2023	60 000 €	
			Maison des services et extension du bâtiment pour l'installation de la médiathèque	Acquisition et transformation de l'annexe de la Communauté de Communes pour y instaurer une maison de service intergénérationnelle + aggrandissement du bâtiment pour l'espace de la médiathèque	Espinasses	Espinasses	2023	250 000 et 400 000 pour l'extension	
			Centre scolaire et Périscolaire	Création d'une nouvelle école et regroupement avec la crèche sur un terrain assez vaste pour l'équiper d'une zone de jeux, potager/mini basse cour, ATE, création d'une cantine avec cuisine sur place (circuits courts et/ou bio favorisés, création d'emploi), intégration d'une salle de motricité pouvant servir aussi de salle d'exposition ou d'activités pour les seniors afin d'améliorer les liens inter générationnels.	Les Gaillaches, Venterol	Venterol	2025 (?) Besoin de récupération ce capacité d'emprunt	1 004 000€	
		Anticiper le vieillissement de la population pour maintenir la population âgée sur le territoire	maison ou village senior	création par un organisme privé d'une maison des sénior	Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2024-2025		
		Identifier des solutions collectives innovantes (covoiturage, transport à la demande...)	Projets d'aires de covoiturage		Rousset - Remollon - Venterol - La Bâtie Neuve - Valserrres	CC SPVA	2023	250 000 €	

Résider sur le territoire	Faciliter la mobilité autrement qu'en autosolisme	Développer les modes doux en lien avec les polarités voisines et au sein de la CC en reliant les centralités	Création d'une véloroute entre Gap et Chorges	Véloroute pour favoriser les mobilités douces pour les habitants	La Rochette, La Bâtie-Neuve, Montgardin, Avançon, Chorges	CC SPVA	2023-2025	A affiner selon rendu étude de faisabilité en décembre 2021	Ademe et Région pour études, à définir pour l'investissement
		Favoriser une mobilité décarbonée							
Travailler sur le territoire	Créer les conditions du développement économique	Développer une offre foncière économique, la valoriser et connaître les disponibilités foncières pour accueillir des entreprises	Extension de la ZAE de Theus et Remollon		Theus - Remollon	CCSPVA	2023	Base : Etude SCOT	
			Z.A Création et développement de la ZA validée par la carte Communale		Bréziers	Bréziers	2023-2024	600 000 €	
			Chaussetives	Dépollution de 14 hectares de friches industrielles et recherche d'entreprises pour développer une offre foncière économique. Etude de faisabilité	LA BREOLE	ESPINASSES	2023	160 000,00	
		Soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire, source de développement du tissu économique	maison Guigue / espace co-working / restaurant en DSP?	maison vendue à la commune, face à la Mairie, entrée du centre bourg. Ancienne Forge, d'architecture 19ème, ce bâtiment pourrait accueillir un espace de co-working, et un restaurant.. Etude opportunitaire avec PVD	Bâtie Neuve	Bâtie Neuve	2024-2025		
		Soutenir l'agriculture par le maintien du foncier agricole, l'anticipation du changement climatique et l'appui à une transition durable	Projet de création d'une maison de pays			CC SPVA	Moyen terme		
		Soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs							
		Soutenir les démarches d'économie circulaire et de production d'énergie renouvelable	Pôle artisanal	Création d'une ressourcerie et d'ateliers artisanaux fonctionnant en synergie autour d'une économie sociale et solidaire. Etude de faisabilité	ESPINASSES	ESPINASSES	2023	120 000 €	Etat et Région
		Organiser et structurer les professionnels du tourisme							

Travailler sur le territoire	Favoriser le développement touristique de façon raisonné	Valoriser et structurer l'offre touristique : consolider les atouts touristiques stratégiques, désaisonnaliser, créer des circuits thématiques, développer de nouveaux services, agir sur les niches stratégiques	Création aire de camping car		Bâtie Neuve, Saint Etienne Le Laus, Rochebrune, Espinasses	CCSPVA	2023		Etat
			Résidence pour artistes	achat foncier et rénovation d'une maison dans le vieux village bénéficiant d'un bel espace vert	ESPINASSES	Mairie	2024	140 000,00	Etat 30%, Région 30%, Département 20%, CC SPVA 20%
									Etat 30%, Région 30%, Département 20%, CC SPVA 20%
Vivre en harmonie avec le territoire	Préserver le cadre de vie, les espaces naturels et la biodiversité	Sensibiliser la population et les touristes aux espaces naturels et à la biodiversité							
		Être pro-actif en matière de maintien de la biodiversité (éclairage, agriculture, qualité de l'eau...), de protection des espaces naturels et de limitation des							Etat 35% - Région 20% - Département - 25%
	Devenir résilient face aux risques naturels	Mieux connaître les aléas et les risques encourus sur le territoire							
		Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes par des aménagements et interventions adaptées							
	Poursuivre le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts négatifs sur les paysages	Identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables pour les particuliers, les entreprises et les acteurs publics de façon soutenable	Parc photovoltaïque		Bréziers	entreprise privée	2023		
			Parc photovoltaïque		Rochebrune	entreprise privée	2023		
			Parc photovoltaïque	lieu dit les Césaris, sur ancienne décharge réhabilitée.	Bâtie Neuve	entreprise privée	2023		Etat et Région